

SÉANCE ORDINAIRE  
7 NOVEMBRE 2016 À 19H30

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT  
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le lundi 7 novembre 2016 à 19H30.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents les Conseillers suivants : Michel Dubé, Stevens Pelletier, Madeleine D'Amours et Ghislain Perreault.

Madame Élane Côté, secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

Absent : Jacques Gaulin et Geneviève Leblanc

### **334-11-2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point « divers » ouvert et en y ajoutant « *Autorisation dépense - fête de Noël* » au point 30.1.

### **335-11-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

### **CONVOCAION SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016**

La secrétaire-trésorière adjointe convoque les membres du conseil à une séance extraordinaire qui aura lieu le 21 novembre prochain à 19h30. La séance portera principalement sur le financement du prêt pour les travaux de réfection de l'édifice municipal. Si d'autres points s'ajoutent, ils seront inscrits sur l'avis de convocation officielle à transmettre aux conseillers dans les 2 jours précédant la séance.

### **POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES**

Tel qu'exigé dans l'article 176.4 du code municipal, la secrétaire-trésorière fait le dépôt de deux états comparatifs, les deux états étant regroupés sur un même rapport.

Le premier état présente la comparaison entre les revenus et les dépenses réalisées au 30 septembre 2016 par rapport à ceux du 30 septembre 2015.

Le deuxième état comparatif présente un détail des revenus et des dépenses réalisées au 30 septembre 2016 par rapport aux prévisions budgétaires de 2016.

### **POINT D'INFORMATION : DISCOURS DU MAIRE**

Le maire informe l'Assemblée qu'il n'est pas en mesure de déposer son discours ce soir.

### **336-11-2016 APPROBATION DES COMPTES**

Les déboursés d'octobre 2016 totalisent 143 101.02\$ (rapport des transactions) en plus des salaires nets du mois au montant 11 486.27\$. Les achats auprès des fournisseurs d'octobre 2016 totalisent 64 565.10\$.

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'approuver les déboursés et les salaires d'octobre 2016 ainsi que le paiement des comptes fournisseurs tels que détaillés aux différents rapports présentés et de payer les sommes à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

### **CORRESPONDANCE**

Aucune

### **POINT D'INFORMATION : RAPPORTS DU CONSEIL ET DES EMPLOYÉS**

#### **Transport et travaux publics : Marien Canuel**

En octobre, il y a eu l'asphaltage du bas de la route Saucier, la réparation des accotements de la route Val-d'Irène et le creusage des fossés sur la route Bélanger et le rang St-Agricole. Également, il y a eu du rechargement dans le Troisième rang Est et sur 500 mètres dans le Deuxième rang Est.

#### **Loisirs et tourisme : Michaël Vignola**

En octobre, il y a eu la fermeture du camping, un 5 à 7 pour les organismes et la fête des citrouilles. Le 5 novembre avait lieu le souper des bénévoles et la fête de Noël se tiendra le 3 décembre.

### **337-11-2016 DÉROGATION MINEURE 50 CHEMIN DE LA SABLIERE**

**Considérant que** le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire un garage résidentiel qui ne peut respecter les normes de localisation prescrites au règlement de zonage de la municipalité de Val-Brillant. Selon le règlement de zonage#03-2002, lorsque la hauteur du bâtiment accessoire est égale ou supérieure à 2.5 mètres, la marge de recul latérale est de 2 mètres. De plus, l'emplacement doit tenir compte des servitudes et être exempt de canalisation souterraine. Le projet consiste à construire un garage à une distance de  $\pm 0.91$ m de la limite latérale gauche et celui-ci sera également construit sur une conduite aqueduc privée;

**Considérant que** le demandeur explique qu'il souhaite positionner son garage à cet emplacement parce qu'il constitue le seul emplacement possible compte tenu de la structure du terrain (présence d'une pente importante du côté Est de la maison) et de l'emplacement du champ d'épuration et du puits;

**Considérant que** le demandeur a déposé une lettre signée par l'ensemble des propriétaires concernés par la conduite d'aqueduc démontrant leur consentement pour la construction du garage à cet emplacement;

**Considérant que** les travaux d'entretien futurs du garage nécessiteront l'installation d'échafaudage. Dans le cas présent, il y a une haie sur la ligne de terrain mitoyenne qui réduit encore plus le dégagement avec le mur du futur garage. De plus, la réglementation prévoit cette norme de distance, entre autres, pour éviter que la neige du toit ne tombe sur le terrain des voisins;

**Considérant que** le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal d'acquiescer à la présente demande aux conditions suivantes :

- En augmentant à 1.5 mètre la marge de recul latérale. Le CCU étant en accord pour accorder une dérogation qui permette de rapprocher le garage de la maison en contrepartie;
- En exigeant que la conduite de l'aqueduc privée soit relocalisée avant les travaux de façon à ne pas implanter le garage dessus;

**En conséquence**, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité de refuser la demande et d'exiger que le garage soit construit à 2 mètres de la ligne latérale gauche et qu'il soit exempt de canalisation souterraine. Par le fait même le Conseil est conscient que respecter ces conditions aura pour effet que la distance minimale requise avec le bâtiment principal ne pourra être respectée et accepte que le

garage soit localisé à ± 2 mètres du bâtiment principal au lieu du 3 mètres minimum requis entre ces deux bâtiments.

### **338-11-2016 DÉROGATION MINEURE 15 ROUTE LAUZIER**

**Considérant que**, dans le but de permettre l'élargissement des accotements de la route 132 dans le secteur, le demandeur désire obtenir l'autorisation de conserver la localisation actuelle du bâtiment principal qui se retrouvera à 6,52 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 7,62 mètres tel que requis par la réglementation;

**Considérant que** les travaux sont demandés par le Ministère des Transports dans le but de rendre la zone plus sécuritaire;

**Considérant que** le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal d'acquiescer à la présente demande.

**En conséquence**, il est proposé par M. Ghislain Perreault résolu d'acquiescer à la présente demande.

### **339-11-2016 DEMANDE À LA CPTAQ – JEAN-MARIE TRUCHON**

**Attendu que** le demandeur présente une demande pour obtenir l'autorisation de morceler et d'aliéner une bande de terrain de 4m par environ 67.50m afin de désenclaver le lot 3 865 057;

**Attendu que** la demande répond aux critères de l'article 62 de la Loi, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc.;

**Attendu que** le projet présenté est conforme à la réglementation municipale;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et unanimement résolu que la Municipalité de Val-Brillant appuie la demande de M. Jean-Marie Truchon auprès de la CPTAQ et recommande son acceptation.

### **340-11-2016 DEMANDE À LA CPTAQ – MICHEL DIONNE**

**Attendu que** le demandeur veut vendre son entreprise;

**Attendu que** le demandeur désire obtenir l'autorisation de morceler un terrain afin de conserver le lot 3 865 089;

**Attendu que** ce lot est déjà utilisé par les propriétaires à des fins de villégiature;

**Attendu que** la demande répond aux critères de l'article 62 de la Loi, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc.;

**Attendu que** le projet présenté est conforme à la réglementation municipale;

**En conséquence**, il est proposé par M. Michel Dubé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-Brillant appuie la demande de M. Michel Dionne auprès de la CPTAQ et recommande son acceptation.

### **341-11-2016 SERVICE DE DG REMPLAÇANT - FQM**

**Considérant que** suite au départ de la directrice générale en congé de maladie, et ce pour une durée indéterminée ;

**Considérant que** jusqu'à maintenant, la recherche d'une personne pour effectuer le remplacement s'est avérée infructueuse sur le territoire de la Matapédia;

**Considérant que** la FQM offre un service de DG remplaçant et que les frais d'honoraires de 1 000\$ plus taxes s'appliquent seulement si la Municipalité parvient à une entente avec un candidat;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et résolu d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette entente.

**342-11-2016 LES ARPENTEURS BERNARD ET GAUDREULT -  
AUTORISATION DE DÉPENSES**

Il est proposé par M. Michel Dubé d'autoriser le paiement d'une facture au montant de 250.87\$ pour la vérification d'un repère de bornage. Résolu à l'unanimité.

*M. Ghislain Perreault se retire des délibérations.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une première période de questions réservée à l'Assemblée débute à 20h25.

**343-11-2016 PATINOIRE / AUTORISATION D'EMBAUCHE**

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'autoriser l'embauche de M. Raymond Labrie comme surveillant de la patinoire pour la saison 2016-2017 aux conditions salariales discutées en rencontre de travail. M. Labrie aura comme tâche d'assurer la surveillance de la patinoire dès que celle-ci sera prête et il sera appelé lorsque nécessaire pour aider au glaçage et au déneigement.

**344-11-2016 CLUB DE MOTONEIGE / AUTORISATION DE CIRCULER**

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu de donner l'autorisation de circuler aux motoneiges sur le territoire de la Municipalité de Val-Brillant tel que permis par le règlement prévu à cet effet. Toutefois, le conseil tient à réitérer au Club de motoneiges ses inquiétudes par rapport à la proximité de la piste de motoneiges avec l'intersection du passage à niveau près de la rue des Cèdres.

De plus, le conseil demande au Club de motoneige de tenir compte du tracé des courses envisagé par le comité de développement pour la compétition du Val-O-Vent 2017 avant de baliser les pistes sur le lac pour permettre une belle cohabitation entre les deux activités.

**345-11-2016 OPÉRATION NEZ ROUGE / DEMANDE DE DON**

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'autoriser un don de 50\$ à Opération nez rouge. Les crédits nécessaires seront pris dans le budget des dons du conseil.

**346-11-2016 MME CHANTAL DIONNE - REMBOURSEMENT TAXES**

**Attendu que** Mme Chantal Dionne a effectué un versement de taxe excédent son solde dû de 208.89\$;

**Attendu que** le versement a été effectué via le service Accès D et que le remboursement ne peut se faire que par émission d'un chèque;

**En conséquence**, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu d'autoriser l'administration à émettre un remboursement de 208.89\$ à Mme Chantal Dionne pour les taxes payées en trop.

### **347-11-2016 OPP / DEMANDE DE DON**

Dans le cadre du bingo cadeau annuel de l'OPP de l'école Val-Brillant, il est proposé par M. Stevens Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le don de certificats cadeaux pour la location de kayak ainsi que des articles promotionnels jusqu'à concurrence d'une valeur de 50\$.

### **348-11-2016 BAC BRUN – NOUVELLE CONSTRUCTION**

**Considérant que** le bac brun a été distribué gratuitement à chaque résidence à l'été 2015;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et résolu donner un bac à chaque résidence nouvellement construite jusqu'à l'épuisement de l'inventaire.

### **349-11-2016 PROLONGATION COORDONNATEUR EN LOISIRS**

**Considérant que** c'est la période budgétaire et qu'il manque un employé au bureau;

**En conséquence**, il est proposé par M. Ghislain Perreault de prolonger Michaël Vignola jusqu'au 9 décembre 2016.

### **350-11-2016 JOURNAL LE PIERRE BRILLANT – DEMANDE D'AJOUT SUR LES ASSURANCES MUNICIPALES**

Il est proposé par M. Ghislain Perreault d'ajouter à titre d'assuré additionnel le journal Le Pierre-Brillant sur les assurances de la Municipalité.

### **351-11-2016 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE EN INSPECTION**

Il est proposé par M. Stevens Pelletier et résolu unanimement :

- Que la Municipalité de Val-Brillant renouvelle l'entente d'inspection avec le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de la Matapédia pour l'année 2017 au montant de 17 500\$;
- Que les inspecteurs nommés par ledit service sont autorisés à agir pour et au nom de la Municipalité de Val-Brillant aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme et de tous les autres règlements dont ils ont la responsabilité d'application en vertu du protocole d'entente en matière d'inspection signé antérieurement avec la MRC de la Matapédia

### **352-11-2016 TECQ**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences,

pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### **353-11-2016 TRAVAUX BUREAU MUNICIPAL – DEMANDE DE PAIEMENT NO 6**

Il est proposé par M. Stevens Pelletier et résolu d'autoriser le paiement de la demande no 6 de Construction Gides April au montant 11 337.27\$ pour les travaux de rénovation de l'édifice municipal. Les crédits nécessaires seront pris à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### **354-11-2016 TRAVAUX DIVERS – AUTORISATION DE DÉPENSE**

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu d'autoriser la liste des travaux de voirie suivante pour un montant total des dépenses n'excédant pas 3 500\$ :

- Inspection annuelle Garvex et 4 voyages de terre au bureau;
- Inspection annuelle Garvex à la caserne;
- Inspection annuelle Garvex à la maison des jeunes;
- Disposer des pneus entreposés sur le site des étangs aérés;

Les crédits nécessaires seront pris à même les postes d'entretien.

### **355-11-2016 DEMANDE FERME MARC-A TURCOTTE – AMÉNAGEMENT D'UN FOSSÉ**

**Considérant que** dans sa résolution 300-09-2016, le conseil mandatait la directrice générale afin de vérifier les dispositions légales en lien avec la mise en place d'un fossé mitoyen en zone agricole et demandait à M. Marc-André Turcotte de produire une estimation des coûts liés à sa demande pour l'aménagement d'un fossé mitoyen;

**Considérant que** la Municipalité ne retirerait aucun bénéfice à l'aménagement d'un fossé dans la partie Sud ouest de son lot, cette partie du lot étant boisé, et que la mise en place d'un fossé générerait des coûts non seulement de creusement, mais également d'entretien à long terme;

**Considérant que** l'estimation des coûts présentée par M. Turcotte s'élève à plus de 5000\$ et que M. Turcotte demande à ce que la Municipalité en paye la moitié;

**En conséquence**, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu de ne pas acquiescer à la demande de M. Turcotte pour le creusement d'un fossé mitoyen dans la partie Sud ouest du lot de la Municipalité. Le conseil invite M. Turcotte à aménager son fossé à l'intérieur des limites de sa propriété, et ce, sans frais pour la municipalité.

**356-11-2016 AUTORISATION DÉPENSE - FÊTE DE NOËL**

Il est proposé par M. Stevens Pelletier et résolu d'autoriser une dépense de 700\$ prévue au budget. En contrepartie, une subvention de Cosmoss au montant de 850\$ viendra bonifier l'événement. Les crédits nécessaires seront pris à même le budget de la politique familiale.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions réservée à l'Assemblée débute à 20h43.

**357-11-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et unanimement résolu de levée l'Assemblée à 20h47.

**MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

\_\_\_\_\_ **MAIRE**

\_\_\_\_\_ **SEC.-TRES. ADJ.**